



ଝଞଞଞଞ

## CONSEIL MUNICIPAL SEANCE ORDINAIRE VENDREDI 23 MAI 2014

ଝଞଞଞଞ

### COMPTE RENDU ANALYTIQUE

(Article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

ଝଞଞଞଞ

Le vendredi 23 mai 2014 à vingt et une heures, en Mairie, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur François DESHAYES, Maire.

	P	A		P	A
DESHAYES François	X		LEMONNIER Valérie	X	
DESCAMPS Sophie	X		PINEAU Gérard	X	
VIRGITT Perrine	X		VEILLOT Chantal	X	
LAMEYRE Patrick	X		ZAUCHE Mohammed	X	
DULMET Yves	X		BARDEAU Marguerite		X
LAMBRET Nathalie	X		GLEVAREC Ivan	X	
VARON Bernard	X		RIOU Martine	X	
FAUPOINT Séverine	X		DECAMPS Guy	X	
FONTAINE Pascal	X		COLAGIACOMO Stéphanie	X	
LACROIX Christiane	X		LECLERCQ Serge	X	
NKOUMAZOK Serge	X		MARIAGE Alain	X	
MOUQUET Véronique		X	DOMENECH Isabelle	X	
BAZZA Abdelmounaime	X		LEBRET Claude	X	
ROBIDET Christine	X				

P = Présent ; A = Absent

**Absent(s) :** Mme. LEMONNIER (procuration à Mme FAUPOINT), M. PINEAU (procuration à Mme LAMBRET),  
Mme VEILLOT (procuration à M. DESHAYES), Mme. DOMENECH (procuration à M. MARIAGE).

**Secrétaire de séance :** M. Yves DULMET.

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Présents	Nombre de Procurations	Nombre de Votants	Date de Convocation
27	23	4	27	15/05/2014

ଝଞଞଞଞ

Monsieur DESHAYES, Maire, procède à l'appel des conseillers municipaux et donne lecture de l'ordre du jour.

**1 APPROBATION du COMPTE RENDU du 17 avril 2014**

Madame DOMENECH souhaite qu'il soit apporté les modifications suivantes : son père est décédé le 10 mars et non le 9 à l'âge de 64 ans et non 63 ans comme cela est noté dans le compte rendu du 17 avril 2014.

Compte-tenu des modifications apportées, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

**2 CRECHE FAMILIALE : AVENANT N° 13 avec le CENTRE SOCIAL RURAL de LAMORLAYE**

Madame VIRGITTI, Maire Adjointe chargée de l'Enfance Jeunesse, précise que par délibération du Conseil Municipal n° 24/2004 du 28 mai 2004, il a été décidé de signer une convention de participation financière avec le Centre Social Rural de Lamorlaye pour l'utilisation des services de la Crèche Familiale.

Le service de la crèche familiale de Lamorlaye nous propose le projet d'avenant n° 13 qui fixe le montant de notre participation, au titre de l'année 2014, à 77 220 € pour une capacité de quinze (15) places à temps plein (en 2013 : 74 250 € pour 31 enfants accueillis – 39 603 heures).

La Commission Enfance Jeunesse, lors de sa réunion du 18 avril 2014, a émis un avis favorable à la conclusion de cet avenant n° 13.

Monsieur ZAUCHE souhaite savoir si l'on reste sur le même tarif pour les parents ?

Madame VIRGITTI lui répond affirmativement à savoir 1.85 € de l'heure.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 13 fixant la participation financière de la Commune, au titre de l'année 2014, à 77 220 € pour une capacité de 15 places à temps plein.

**3 HALTE GARDERIE : AVENANT N° 11 avec le CENTRE SOCIAL RURAL de LAMORLAYE**

Madame VIRGITTI, Maire Adjointe chargée de l'Enfance Jeunesse, précise que par délibération du Conseil Municipal n° 24/2004 du 28 mai 2004, il a été décidé de signer une convention de participation financière avec le Centre Social Rural de Lamorlaye pour l'utilisation des services de la Halte-Garderie.

Le service de la Halte-Garderie de Lamorlaye nous propose le projet d'avenant n° 11 qui fixe le montant de notre participation, au titre de l'année 2014, à 20 221 € (en 2013 : 19 824 € pour 31 enfants accueillis – 4 406 heures).

La Commission Enfance Jeunesse, lors de sa réunion du 18 avril 2014, a émis un avis favorable à la conclusion de cet avenant n° 11.

Monsieur DULMET souhaite savoir si le problème d'accueil des enfants de Coye la Forêt a été résolu ? Deux enfants ont été refusés.

Madame VIRGITTI lui indique qu'elle a fait remonter l'information au Centre Social de Lamorlaye de façon à ce que le problème ne se reproduise plus.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 11 fixant la participation financière de la Commune, au titre de l'année 2014, à 20 221 €.

**4 SUBVENTIONS aux ASSOCIATIONS**

Madame LAMBRET, Maire Adjointe chargée de la Vie Associative, informe le Conseil Municipal que les commissions Vie Associative et Finances proposent, au titre de 2014, d'octroyer aux associations les subventions suivantes :

Associations	Subventions 2011 allouées	Subventions 2012 allouées	Subventions 2013 Allouées	Subventions 2014	Observations éventuelles
AM3F	1 200	1 800	1 800	2 000	
A.P.E.I.C.	400	400	400	0	Arrêt activité prévue
A.P.E.I.C étude	1 500	1 500	1 500	0	Arrêt étude en juin 2014
Art-Ré-Création	200	200	200	200	
Association Football	5 300	5 500	5 000	7 500	Dont 2 000 € exceptionnels versé fin octobre après constatation de l'engagement des équipes et la présence de l'entraîneur
Association Football Terrain/marquage	2 500	2 500	2 000	2 500	Soit au total 10 000
Basket Club	4 000	4 000	4 000	7 000	Dont 3 000 € exceptionnels remboursables sur 3 ans
Beaux-Arts	400	500	500	500	
Clairière des Sources (La)			700	500	
Compagnons de la Reine Blanche	300	400	400	400	
Convivialité	500	600	700	800	
Coye Ecoles	400	400	400	400	

## COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 23 mai 2014

Coye commerce	500	600	500	<b>500</b>	+ Subv animation FISAC (300 €)
Ene Ar Vro	200	300	300	<b>300</b>	
Escalade Cantilienne		200	200	<b>200</b>	
(L') Espérance	300	300	200	<b>400</b>	dont 200 € exceptionnels
Familles (Association...)	300	300	300	<b>300</b>	Si dossier
Festival Théâtral	10 000	10 000	11 500	<b>11 500</b>	dont location de la Salle n° 1 : 5 000 €
Fil (le) Enchanté	200	200	200	<b>0</b>	Arrêt de l'activité
Gymnastique Volontaire	200	300	400	<b>400</b>	
La Sylve	300	300	300	<b>600</b>	dont 300 € exceptionnels
Marché (Association)	400	400	500	<b>600</b>	
NOTe / Festival Eclats d'orgue	2 300	2 500	2 500	<b>2 500</b>	
Pétanque de la Reine Blanche			200	<b>200</b>	Si dossier
Savoir Ouverture Solidarité	400	400	400	<b>400</b>	
Secours Catholique (délégation Coye la Forêt)	100	100	100	<b>100</b>	
Tennis Club	1 200	1 200	1 500	<b>1 500</b>	
Théâtre de la Lucarne	800	1 500	1 500	<b>1 500</b>	
Tous en Scène			400	<b>500</b>	
TRHT (musique)	4 500	6 500	6 000	<b>6 000</b>	
U.N.C.	300	300	300	<b>300</b>	
Collège PEEP		100	100	<b>100</b>	

## COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 23 mai 2014

Collège Socio Educatif		100	100	100	
Collège Parents Indépendants		100	100	100	
Collège FCPE		100	100	100	
<b>TOTAL</b>	<b>38 700</b>	<b>43 600</b>	<b>45 300</b>	<b>50 000</b>	

Le crédit inscrit au budget de l'année 2014 étant de 47 000 €, il est proposé de prévoir une décision modificative qui enregistrera une diminution du compte 6531 pour abonder le compte des subventions 6574 d'un montant de 3 000 €.

Monsieur LEBRET souhaite connaître s'il y a des critères particuliers quant à l'attribution des subventions.

Madame LAMBRET, Maire Adjointe chargée de la Vie Associative, lui répond que non. Toutefois, suite à une réflexion de Monsieur LECLERCQ en commission à ce sujet, cela sera étudié pour l'attribution des subventions 2015. La commission débutera la réflexion dès le mois de septembre.

Monsieur LAMEYRE, Maire Adjoint chargé des Finances, précise que cela avait été envisagé avant les élections d'où le recul du vote des subventions. Pour ne pas pénaliser les associations avec un retard trop important dans les versements, il a été décidé de reporter la modification éventuelle des modes d'attribution à 2015.

Monsieur le Maire précise que pour le Football, l'association souhaitait 5 000 € de subvention. On ne leur versera que 2 000 €. L'association a obtenu de la part d'un sponsor une participation financière.

Monsieur GLEVAREC souhaite connaître le nom du sponsor.

Monsieur le Maire lui indique qu'il s'agit d'une entreprise de Coye la Forêt, mais le principe du Conseil Municipal est de ne pas donner de nom.

Monsieur DULMET, Maire Adjoint à l'Urbanisme, souligne qu'il ne faudrait pas que la subvention serve à payer les cartons rouges, car le Club en reçoit régulièrement en raison de son manque de discipline et des insultes envers les arbitres.

Monsieur DECAMPS propose que les membres du Conseil Municipal faisant partie du bureau de certaines associations ne prennent pas part au vote.

Monsieur MARIAGE lui répond que le Conseil Municipal vote une enveloppe globale et trouve ridicule sa proposition. Il précise que des règles doivent être prises pour l'attribution des subventions de l'année 2015.

Madame LAMBRET, Maire Adjointe chargée de la Vie Associative, souligne le versement exceptionnel au Club de Basket d'une subvention de 3 000 € remboursable sur trois ans. Une convention viendra régir cette allocation supplémentaire occasionnée par une erreur de gestion du club qui durant deux années n'a pas sollicité ses subventions auprès du Conseil Général de l'Oise.

Monsieur le Maire souligne que la subvention demandée était de 5 000 €.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**ADOpte le tableau des subventions allouées aux associations**

**AUTORISE Monsieur le Maire à prendre la décision modificative de crédits de 3 000 €.**

## **5 INDEMNITÉ REPRÉSENTATIVE de LOGEMENT des INSTITUTEURS**

Monsieur LAMEYRE, Maire Adjoint chargé des Finances rappelle que chaque année, s'agissant de l'Indemnité Représentative de Logement des Instituteurs (IRL), le Préfet nous consulte et nous invite à émettre un avis sur le taux de progression à retenir pour 2014. L'Indemnité Représentative de Logement des Instituteurs (IRL) est versée aux Instituteurs non logés.

A titre indicatif, le Préfet nous précise que le taux d'augmentation retenu pour 2013 était de 1,20 %.

Par délibération n° 22/2013 du 22 avril 2013, le conseil municipal avait proposé à Monsieur le Préfet de l'Oise un taux de progression de 1,50 %.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**PROPOSE de retenir, pour 2014, un taux de progression de 1,5 %.**

## **6 DOTATION d'EQUIPEMENT des TERRITOIRES RURAUX (DETR) : DEMANDE de SUBVENTION pour la MISE aux NORMES de POTEAUX d'INCENDIE**

Monsieur VARON, Maire Adjoint chargé Voirie, informe le Conseil Municipal que suite à la vérification conjointe des services d'incendie de l'Oise et de la Lyonnaise des Eaux, il s'avère que nous devons envisager le renouvellement de trois (3) poteaux d'incendie situés :

- angle de l'allée de la ménagerie et de la rue de la gare : poteau n° 09
- route de lamorlaye (moulin des bois / 3 châteaux) : poteau n° 32
- rue des ormes : poteau n° 35

La Dotation d'Equipelement des Territoires Ruraux (DETR) pourrait, au titre de la sécurité incendie, subventionner ce renouvellement à hauteur de 50 % de la dépense hors taxes. Ces renouvellements entrent dans le cadre de prescriptions formulées par le Service Départemental d'Incendie.

### **Plan de Financement**

<b>Poteau d'Incendie</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Montant TTC</b>
N° 09	2 981,44 €	3 577,73 €
N° 32	2 726,78 €	3 272,14 €
N° 35	2 843,80 €	3 412,56 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 552,02 €</b>	<b>10 262,43 €</b>

Un crédit a été ouvert au budget de l'exercice 2014 pour un montant de 10 270 €.

Subvention possible au titre de la DETR :  $8\,552 \text{ €} \times 50 \% = 4\,276 \text{ €}$

**Pour information :**

Le cahier des charges relatif à notre contrat d'Affermage du service de l'eau potable avec la Lyonnaise des Eaux stipule en son article 67 bis, le renouvellement, tous les ans, d'un poteau ou bouche d'incendie, à la charge du fermier.

Au titre de cette clause contractuelle, la Lyonnaise des Eaux a pris en charge les poteaux d'incendie ci-dessous :

- janvier 2014 : n° 34, situé rue des noisetiers,
- en 2013 : n° 13, situé rue d'Hérivaux,
- en 2012 : n° 12, situé également rue d'Hérivaux.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
ADOpte le dossier de subvention ainsi que le plan de financement**

**AUTORISE Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour le renouvellement de ces trois poteaux d'incendie.**

**7 COMMISSION COMMUNALE des IMPOTS DIRECTS - RENOUELEMENT**

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts précise, en son paragraphe 3, que la durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du conseil municipal, et que les nouveaux commissaires doivent être nommés dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseils municipaux.

Le Directeur des Services Fiscaux, par courrier en date du 22 avril 2014, demande de lui faire parvenir notre liste de présentation d'ici la fin mai 2014.

Il nous rappelle que la commission, outre le Maire, ou son adjoint délégué qui en assure la présidence, est composée dans notre commune de huit (8) commissaires.

Les commissaires titulaires ainsi que les suppléants sont désignés par les services fiscaux au vu d'une liste de 16 contribuables susceptibles de devenir titulaires et de 16 contribuables susceptibles de devenir suppléants.

Les commissaires, (parité non imposée), doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne, âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits à l'un des rôles des impôts directs locaux de la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Cette liste de présentation est dressée par le conseil municipal. Ce dernier devra veiller à ce que les candidats commissaires et leurs suppléants remplissent les conditions requises. Le territoire boisé de notre commune étant supérieur à 100 Ha, il conviendra de proposer des propriétaires de bois et forêts.

Afin d'éviter toute distorsion dans la présentation de nos administrés, le Directeur des Services Fiscaux souhaite que les personnes retenues soient groupées selon la catégorie des contribuables qu'elles sont appelés à représenter (locataires, propriétaires foncier bâti ou non bâti, professionnels, propriétaire de bois).

Considérant qu'il convient de désigner :

- 16 postulants « titulaires » dont 2 doivent être domiciliés à l'extérieur de la commune
- 16 postulants « suppléants » dont 2 doivent être domiciliés à l'extérieur de la commune

**Après en avoir délibéré,  
A l'Unanimité,**

**PROPOSE les personnes suivantes :**

TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
1	Sophie DESCAMPS	Yves DULMET	Loc
2	Perrine VIRGITT	Bernard VARON	
3	Patrick LAMEYRE	Abdelmounaime BAZZA	
4	Nathalie LAMBRET	Gérard PINEAU	
5	Séverine FAUPOINT	Marguerite BARDEAU	
6	Martine RIOU	Pascal FONTAINE	
7	Christiane LACROIX	Mohammed ZAOUCHE	
8	Serge NKOUMAZOK	Stéphanie COLAGIACOMO	
9	Véronique MOUQUET	Serge LECLERCQ	
10	Claude LEBRET	Alain MARIAGE	
11	Chantal VEILLOT	Isabelle DOMENECH	Loc
12	Guy DECAMPS	Christine ROBIDET	
13	Philippe VERNIER	Henri SENEQUE	
14	Michel LESCUYER de SAVIGNIES	André BUGÉARD	
15	Sylvie DAUBOIN	Vivian MAES	
16	J.J. REYMOND	Maurice ERARD	

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures 15.

Fait à COYE LA FORET, le 12 juin 2014  
Le Secrétaire de Séance,

Yves DULMET.